

Contribution des partenaires du collège des Bailleurs au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Les principaux partenaires financiers au sein du PFBC, sur invitation de l'Union Européenne qui en assurera la facilitation pour les années 2016 et 2017, se sont réunis à Bruxelles le **27 Janvier 2016** afin de partager leurs points de vue sur l'état actuel du PFBC, les enjeux et les opportunités auxquels il doit faire face.

À l'issu de ces échanges, ils souhaitent partager leurs analyses et propositions avec l'ensemble des partenaires du PFBC, afin que le partenariat puisse s'engager de façon consensuelle dans une nouvelle dynamique.

Les points principaux ont été les suivants :

Sur le contexte actuel du PFBC

- 1) Durant les 13 ans de son existence, le Partenariat a incontestablement joué un rôle majeur dans l'amélioration des échanges entre les partenaires, et dans la promotion de l'image du Bassin du Congo et de la COMIFAC. Le nombre de membres et de participants à ses réunions n'a cessé d'augmenter depuis sa création.
- 2) Cependant, d'importants progrès restent encore à faire pour assurer une amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières mises en œuvre, et un meilleur alignement avec les objectifs clé de la COMIFAC. Une meilleure coordination des partenaires dans l'élaboration des stratégies, l'identification des priorités d'action, la programmation conjointe et la mise en œuvre des activités contribuerait à de meilleurs résultats.
- 3) Le contexte dans lequel évolue le PFBC a pour sa part fortement évolué. Les menaces auxquelles sont actuellement confrontés les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ne sont plus liées aux seuls acteurs du secteur forestier. Les approches doivent donc être de plus en plus intersectorielles, et prendre en compte la compétition pour l'affectation des terres, notamment l'expansion de l'exploitation minière et des agro-industries.
- 4) Mais un problème récurrent handicape aussi toute approche régionale concertée : celui de l'appui des Etats de la région à leurs propres organisations régionales. L'appui financier, et parfois politique a fait plusieurs fois défaut, et la COMIFAC comme la CEEAC sont des organisations soumises à des crises récurrentes et à un manque de moyens chronique.
- 5) Durant les deux années de la facilitation Européenne, en plus du changement biennal de la Présidence de la COMIFAC, des élections se dérouleront dans plusieurs pays de la sous-région et le personnel statutaire du Secrétariat Exécutif sera renouvelé. Cette situation exceptionnelle rendra encore plus cruciale la nécessité de concertation et d'action coordonnée au sein du Partenariat.

Sur la vision du PFBC

- 6) L'approche originelle du PFBC, avec des partenaires de nature différente travaillant de façon conjointe et coordonnée pour concrétiser la vision des Chefs d'Etat de la région pour « une forêt du Bassin du Congo gérée durablement et de façon conjointe », est plus que jamais pertinente et nécessaire.

- 7) L'approche de l'efficacité de l'aide développée depuis 2005 au travers de la déclaration de Paris (puis du partenariat de Busan), et la mise en œuvre des principes de base de cette efficacité de l'aide, doivent servir de lignes directrices pour le fonctionnement du PFBC. Notamment en assurant la promotion de la transparence, de l'harmonisation des actions et de la responsabilité mutuelle dans la coopération entre les membres du partenariat. Il est noté cependant que l'application de ces principes doit tenir compte des spécificités des différents partenaires, notamment pour le secteur privé qu'il est souhaitable de voir mieux représenté au sein du partenariat.
- 8) En septembre 2015, les 17 « Objectifs de Développement Durable » (ODD) ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ils constituent désormais un cadre de référence que doivent prendre en compte les partenaires du PFBC. Les objectifs de Développement Durable (au niveau mondial), et le Plan de Convergence de la COMIFAC (au niveau du bassin du Congo pour le secteur environnement- forêt) sont donc les deux cadres de référence que doivent intégrer les partenaires du PFBC.
- 9) Sur la base des trois approches ci-dessus, le partenariat doit s'engager davantage à promouvoir « l'orientation vers les résultats », et inciter les partenaires, sur une base volontaire, à identifier plus systématiquement les résultats attendus de leurs actions et à communiquer les progrès obtenus.

Sur le fonctionnement du PFBC

- 10) Au sein du PFBC, il est aujourd'hui nécessaire de donner aux organisations régionales un rôle de pilote plus affirmé, basé sur une capacité renforcée d'analyse et d'orientation stratégique. Cette évolution permettra la mise en pratique de la déclaration de Paris sur ses principes d'alignement et d'appropriation.
- 11) Pour permettre au PFBC de s'engager dans cette évolution importante, l'ensemble des partenaires doit être mobilisé, au travers de consultations renforcées et efficaces. C'est pour mener cette phase qu'une nouvelle forme de gouvernance du PFBC est proposée, respectant la nature de "Partenariat de type 2" et basée sur des structures souples et non formelles.
- 12) Pour structurer des échanges de niveau stratégique et politique, des collèges (groupes de partenaires de nature similaire et ayant des intérêts proches) pourront être constitués. Les recommandations construites au sein de chaque collège pourront être portées par leurs représentants et débattues au sein du Conseil du PFBC.
- 13) Chaque collège pourra adopter sa propre gouvernance interne. Mais dans un premier temps il est recommandé à la Facilitation de susciter de façon proactive la formation des collèges, et de suggérer de potentiels leaders. Les objectifs et résultats attendus du fonctionnement des collèges doivent cependant être clairement établis.
- 14) Au niveau technique, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre d'activités se rapportant aux mêmes axes ou objectif du Plan de Convergence organiseront des échanges plus réguliers à travers des cadres de concertation thématiques (CCT)/Streams et rapporteront sur leurs activités et résultats lors des réunions plénières des partenaires.
- 15) La proposition de l'UE de réaliser une « étude exploratoire » en lieu et place de l'« évaluation conjointe » traditionnelle, ceci afin de produire des options concrètes pour l'évolution du Partenariat, est la bienvenue. Les Termes de Référence de cette étude en cours d'élaboration devraient être partagés avec les partenaires.

Sur la mise en place et le renforcement d'outils de coordination opérationnels

- 16) Les principaux partenaires financiers du PFBC décident de promouvoir, dans la mesure de leurs moyens, des dispositifs concrets pour assurer la coordination des contributions techniques et financières, et pour en permettre une valorisation optimale.
- 17) Les activités mises en œuvre dans le bassin du Congo, leurs modalités, leur état d'avancement et leurs résultats doivent pouvoir être suivis avec des outils de type « bases de données ». Il est demandé que les partenaires de mise en œuvre contribuent régulièrement à la mise à jour de ces bases de données, notamment la base de données « projets » de l'OFAC et la base de données « convergence » de la COMIFAC.
- 18) L'articulation et la compatibilité entre les bases de données régionales évoquées ci-dessus et des bases de données nationales (développées à partir de cadres de concertation des partenaires nationaux, par exemple en RDC pour le suivi du plan d'investissement REDD / CAFI) doit être assurée.
- 19) La logique de programmation conjointe doit être développée, avec dans un premier temps des efforts renforcés de coordination et d'échange aux différentes étapes des cycles de programmation, et la mise en œuvre d'évaluations conjointes
- 20) Les connaissances acquises grâce aux activités opérationnelles et de recherche dans le bassin du Congo doivent être mises plus largement à disposition des pays de la sous-région et de l'ensemble des partenaires. Il est aussi crucial de faciliter l'accès à cette « banque de connaissances » sous une forme utilisable par les acteurs tant techniques que politiques.

Sur la pertinence de l'approche régionale dans le bassin du Congo et la mobilisation des financements nécessaires au soutien de cette approche

- 21) La prise en compte du niveau régional pour assurer la gestion durable de la forêt du bassin du Congo est techniquement incontournable, notamment sur des questions telles que le trafic des de flore et faune sauvages, la gestion des ressources en eau, et les questions climatiques. La coopération régionale doit s'organiser à partir des organisations ayant un mandat relatif à l'environnement et à la forêt. A ce titre, outre la COMIFAC autour de laquelle s'est structuré le PFBC, la CEEAC est appelée à jouer un rôle clé au sein du Partenariat.
- 22) Mais cette approche doit se baser sur des actions concrètes, et produire des résultats significatifs pour réellement faire ressortir sa valeur ajoutée.
- 23) Le paysage institutionnel du bassin du Congo doit être clarifié si l'on souhaite avoir des institutions sous-régionales fortes et efficaces, dont l'utilité et les résultats sont reconnus par leurs propres Etats-membres et par l'ensemble des partenaires. Des responsabilités précises, sans chevauchements, des modalités d'échange et relations de travail claires sont indispensables entre ces différentes institutions, et en premier lieu entre la COMIFAC et la CEEAC.
- 24) La force des organisations régionales repose avant tout sur le soutien donné par leurs propres Etats-membres. L'appui des autres partenaires du PFBC à ces mêmes organisations régionales ne peut se concevoir si celles-ci ne sont pas appropriées et soutenues par ces Etats-membres.
- 25) La COMIFAC souffre depuis des années d'arriérés de paiement considérables des « contributions égalitaires » constituant ses ressources propres, et se trouve aujourd'hui

dans une grave situation financière. Les éléments concernant cette situation financière et ses conséquences doivent être partagés, et une action des membres du PFBC ayant un poids diplomatique envers les Etats-membres de la COMIFAC pourrait être envisagée.

- 26) Concernant de nouvelles opportunités de financements d'actions en faveur de la gestion durable de la forêt et de maintien du couvert forestier dans le bassin du Congo, les partenaires financiers du PFBC se félicitent de la mise en place de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI : Central African Forest Initiative), encouragent la coordination des partenaires financiers autour de cette initiative, et recommandent d'établir une bonne articulation avec le paysage institutionnel sous-régional.

Les participants :

Allemagne

Belgique

Etats Unis d'Amérique

France

Japon

Norvège

Royaume Uni

Union Européenne

Banque Africaine de Développement

Banque Mondiale